

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR. Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Table with 4 columns: Destination (Nantes, Paris, Angers, Tours), Time, and Mode of transport (Omnibus, Express, Direct-Poste).

Table with 2 columns: Duration (Un an, Six mois, Trois mois) and Price (Saumur, Poste).

CHRONIQUE POLITIQUE.

Si le Daily-News, suivant pas à pas la politique grondeuse et pessimiste du Times, prétend encore aujourd'hui que la Russie a gagné seule à la conclusion d'un traité avec la Chine, il ne faut pas croire que les autres feuilles de Londres et l'opinion publique, chez nos voisins, se rallient à cette manière de voir.

On a également prétendu, en Allemagne et à Londres, que la France avait vu avec déplaisir l'acte vigoureux du capitaine du Cyclops contre les assassins de M. Eveillard et de tant d'autres victimes du fanatisme musulman, et on en a conclu que certains tiraillements étaient survenus, à ce sujet, entre les chancelleries d'Angleterre et de France.

Cette combinaison, ajoute le Morning-Herald, vaut beaucoup mieux, elle est plus sage que toute autre qui essaierait d'établir une action commune sur toutes les questions.

melle leurs rapports sur un pied tout-à-fait national. Le bombardement de Djeddah peut être considéré comme étant le premier des actes dictés par la résolution portant qu'à l'avenir, les deux Etats seront d'accord, même lorsqu'ils n'agiraient point ensemble.

C'est le 1^{er} septembre, on le sait, que la Compagnie des Indes a vu passer son pouvoir, qui pesait sur plus de cent millions d'âmes, entre les mains de la reine d'Angleterre. Aujourd'hui, la reine Victoria est souveraine de l'Inde, sans qu'aucune fiction ou tradition du passé intervienne dans ses justes prétentions.

venant d'obligations ou de contrats passés avant l'adoption dudit acte; de telle sorte que le capital de la corporation ne peut, en aucune manière, être grevé de ces dépenses.

Lors de l'adoption de l'acte de 1853, qui enlevait à la Compagnie tous ses privilèges de commerce, la 13^e clause portait: « il est bien entendu que si, postérieurement au 30 avril 1854, ladite Compagnie, avant l'expiration du terme concédé par les présentes, vient à cesser de garder, ou est par l'autorité du parlement privé de la possession et des gouvernements desdits territoires, il sera licite à ladite Compagnie, dans l'année qui suivra, de demander le rachat dudit dividende au taux précité, dans les trois ans qui suivront ladite demande.»

Quoiqu'il en soit, ainsi que le disent avec orgueil les feuilles anglaises, la reine Victoria possède désormais, dans toute la plénitude de ses droits, non-seulement des royaumes en Europe, en Afrique, en Amérique et en Australie, mais encore en Asie. De l'Océan arctique à l'Océan antarctique, dans la Colombie anglaise et dans les îles Falkland, sur les limites du Bokhara et sur les confins de l'empire des Birmans, dans l'Afrique méridionale et dans l'Asie australe, on trouve des territoires dépendant de la couronne d'Angleterre, et soumis à son pavillon: certes, voilà plus qu'il n'en faut pour satisfaire l'ambition la plus insatiable.

FEUILLETON

LE PÊCHEUR NOIR.

(Nouvelle indienne.) (Suite.)

Tandis qu'elle rassemblait des feuilles et des branches sèches et qu'à force d'adresse elle en faisait en peu de temps un brasier ardent, il escaladait, leste comme un écureuil, un haut dattier dont il lui jeta bientôt une ample moisson de fruits qu'elle n'eut que la peine de ramasser.

Malgré le désir du chasseur de laisser à Laïka les heures de délassement dont elle avait besoin, il se vit contraint de l'appeler à une nouvelle fatigue. Il importait, avant qu'ils gagnassent la retraite où ils devaient trouver une sécurité complète, de dérober aux yeux des gens de la tribu, qui ne manqueraient pas de se livrer à de minutieuses recherches, toutes leurs traces dans les lieux où ils étaient passés.

rent dans une touffe de karapas, arbrisseau dont le tronc et les branches sont creux comme des roseaux. Ils le couvrirent de juncs et de terre de manière à celer sa présence aux plus clairvoyants.

Ils eussent pu faire encore une partie de leur trajet par eau, mais ils en furent détournés par la crainte des crocodiles, qui infestaient toute la partie du courant encadrée par le bois. L'audace et l'instinct de ferocité de ces animaux étant extrêmes, un seul eût pu faire chavirer la fragile barque. Dans les bois, il est vrai, ils couraient d'autres dangers, dont le moindre n'était pas la présence des bêtes; mais Ollir était habitué à lutter contre elles; il préférait de beaucoup un combat, même corps à corps, avec un ours dans les rochers ou un tigre dans la plaine à l'attaque, contre laquelle il n'y avait pas de défense possible, d'un crocodile.

Lorsqu'ils revinrent à l'endroit même de leur halte, la journée était déjà avancée. La fatigue ne leur permettait pas de faire un long trajet pour chercher un gîte. Il fallut songer à en prendre un dans le voisinage. Après s'être orienté et avoir interrogé ses souvenirs, le chasseur se rappela qu'il existait, dans le bois voisin, un amas de rochers, dans lesquels il pourrait se retirer plus à l'abri contre les dangers de la nuit, que dans le lieu où il se trouvait.

— Du courage et de la force encore, toujours, dit-il à sa fiancée; le bonheur est à ce prix.

— Où faut-il aller? demanda-t-elle en se levant.

— C'est une nuit mauvaise à passer, un danger à braver.

— Eh! que m'importe la nuit, que m'importe le danger! ne suis-je pas avec ce que j'aime. Plutôt que de me séparer de mon ami, la mort me paraîtrait douce.

— Tu me pardonnes donc les douleurs et les fatigues que je te fais endurer?

— Ollir, Ollir, quand je te vois, quand je t'écoute, il n'y a plus ni douleur ni fatigue!

— Viens donc, amie, viens.

Ils reprirent la marche.

Les souvenirs du chasseur ne l'avaient pas trompé. Ils arrivèrent au pied d'une masse de rochers grisâtres, dont les flancs nourrissaient, dans leurs crevasses, des pins chétifs, des capillaires, des plantes rampantes de toute espèce. L'abord était garni de bruyères épaisses, de buissons et de citronniers rachitiques, d'herbes odoriférantes, telles que le baume.

— Suis-moi pas à pas dit Ollir, et rompant, à un arbre voisin, une branche dont il se fit un long bâton, il se mit à battre les broussailles devant lui afin d'éviter de périlleuses surprises.

Quelques petits oiseaux, effrayés de ce mouvement, s'envolèrent seuls.

Les rochers présentaient des excavations peu profondes, mais qui pouvaient cependant servir d'abri. Au-

ance, et qu'il a suffi du réveil d'un seul pays conquis pour découvrir que les plus grands colosses ont quelquefois des pieds d'argile. — Havas.

On écrit de Trieste, 29 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« M. de Lesseps, qui est arrivé hier de Constantinople, a fait, dans un entretien qu'il a eu avec le podestat de la ville, le président de la chambre de commerce et plusieurs des principaux négociants de Trieste, des communications très-satisfaisantes sur la marche de l'entreprise du canal de Suez. Il a communiqué entre autres lettres qu'il avait adressées récemment aux ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople et dont il paraît résulter que l'appui du gouvernement français lui est assuré, et que d'autre part la résistance du gouvernement anglais ne forme plus d'obstacle pour les démarches ultérieures à faire en vue de la réalisation de cette grande entreprise.

« On sait qu'elle doit être tentée avec les capitaux de toute l'Europe, y compris la Turquie et l'Égypte et de l'Amérique du Nord. L'Autriche y est portée pour une somme de 20 millions de francs. La contribution de l'Allemagne, de la Suède, du Danemark, de la Suisse, des Pays-Bas et de la Belgique est évaluée en tout à 15 millions de francs, et on assure que les offres faites dans la plupart de ces États dépassent déjà la somme qui leur a été attribuée. M. de Lesseps espère que le premier conseil d'administration pourra se réunir au commencement de novembre, à Paris, pour fixer la proportion des paiements et l'époque du commencement des travaux. M. Revoltella, négociant, est nommé délégué pour la monarchie autrichienne et a été porté en même temps sur la liste des fondateurs et des membres du conseil d'administration de la compagnie du canal de Suez. M. de Lesseps est parti aujourd'hui pour Vienne. »

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 1^{er} septembre. — Le *Bombay-Times*, du 4 août, évalue à 100,000 le nombre des rebelles armés; dans ce chiffre, l'Oude figure pour 66,000. Mais cette feuille espère que la politique de conciliation jettera la division dans les rangs ennemis quand des forces suffisantes protégeront les soumissions.

Le général Grant a quitté Lucknow avec une forte colonne pour marcher au secours de Maun-Singh, assiégé par la Ranée. L'argent manque parmi les assiégés, ce qui occasionne des désertions.

On annonce la mort du colonel Campbell des dragons de la garde, c'est le cinquième colonel mort depuis un mois.

La *Presse*, de Singapore, signale des infractions aux traités, commises dans le royaume de Siam; néanmoins, le roi est favorable aux étrangers.

Marseille, 2 septembre. — Les nouvelles d'Alexandrie, en date du 24, confirment l'existence du complot formé contre le vice-roi. Des arrestations ont été opérées, et grâce à l'attitude énergique de Saïd-Pacha, la tranquillité n'a pas été troublée. Trois Turcs qui avaient assassiné des marins grecs, en mai dernier, ont été pendus.

Par suite de la fermentation qui règne en Syrie,

des menaces de mort contre les chrétiens ayant été proférées à Tripoli, le consul de France à Beyruth s'est rendu à Tripoli, où il a exigé que des mesures fussent prises afin d'assurer le rétablissement de l'ordre.

La Sultane est morte à la Mecque.

Trieste, 2 septembre. — On mande de Constantinople, sous la date du 28 août, que Haydir-Effendi représentera la Porte à Saint-Petersbourg, et M. Aristarchi à Berlin.

Un discours du Sultan impose aux fonctionnaires turcs, une justice égale pour tous les sujets de l'empire. Abdul-Medjid annonce également qu'il punira tous les abus qui existent dans les finances. — Havas.

EXTÉRIEUR.

PRUSSE. — La *Nouvelle Gazette de Prusse* publie la note suivante :

« Les journaux étrangers contiennent presque chaque jour des nouvelles concernant les résolutions prises pour l'époque où doit cesser la délégation actuelle du prince de Prusse. Tout en demandant instamment à Dieu, avec toute la maison royale et tous les fidèles sujets de Sa Majesté, qu'il veuille rendre la santé au roi, nous répétons que jusqu'ici il n'y a rien de décidé sur cette question, ce qui, d'ailleurs, s'entend de soi-même, puisque le roi n'est pas encore de retour de Tegerusce. C'est dans le même sens et puisque dans le moment il ne peut y avoir rien de décidé, que nous avons déclaré peu digne de foi le bruit d'après lequel les chambres devaient être convoquées en session extraordinaire. »

CHINE. — Voici, d'après le journal anglais de Hong-Kong, le *China-Mail*, du 5 juillet, quelle était la situation de Canton :

« Hwang, le gouverneur général, a adressé au peuple de Kwangtung une proclamation très-énergique. Il rappelle aux Chinois leurs griefs contre les alliés, et les invite à reprendre la ville de Canton. On a peut-être attaché trop d'importance à ce document et surtout au passage où Hwang affirme qu'il a reçu ordre de l'empereur de reprendre Canton. Pendant les trois ou quatre derniers jours du mois de juin, on croyait que les Braves avaient cessé les hostilités à cause des nouvelles qui leur étaient arrivées du Nord. On avait tenté de rouvrir les boutiques dans la ville et les faubourgs, mais tout rentra bientôt dans le même état qu'auparavant, des bombes et des fusées furent de nouveau lancées contre les alliés, et, aux dernières nouvelles, les Français travaillaient dans les faubourgs de l'Ouest, où on avait mis le feu sur plusieurs points. Samedi dernier un matelot français a été tué par des Braves. Hier matin même, la garde du commissariat a été attaquée par les Braves, qui ont lancé plusieurs fusées. On a dû mettre le feu aux maisons voisines pour prévenir de plus grands malheurs.

« On croit que la ville sera attaquée mercredi, par une grande armée qui est postée à 50 milles des murailles. Le steamer *Canton* a ramené le peu de dames anglaises qui étaient dans la ville.

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

L'Empereur et l'Impératrice ont quitté mercredi matin, à 6 heures, le palais impérial de Saint-Cloud, pour se rendre à leur résidence de Biarritz.

Le train spécialement affecté au service personnel de Leurs Majestés est venu les prendre à la grille du parc et les a conduites, par le chemin de fer de Ceinture, à la gare d'Orléans.

La suite de l'Empereur se compose de M. le général prince de la Moskowa, l'un de ses aides-de-camp; M. le lieutenant-colonel Favé, l'un de ses officiers d'ordonnance, et M. Mocquard, son secrétaire particulier et chef de son cabinet.

Celle de l'Impératrice est composée de M. le comte Charles Tascher de la Pagerie, son premier chambellan; M. le marquis de Lagrange, son écuyer, et M^{mes} les comtesses de Montebello et de la Poëze, dames du palais.

Leurs Majestés sont arrivées à Bordeaux un peu avant six heures; Elles en sont reparties immédiatement pour Bayonne. — La santé de Leurs Majestés est excellente.

Leurs Majestés sont arrivées à Biarritz.

Bien que l'Empereur et l'Impératrice aient voyagé dans le plus strict incognito, les populations ne se sont pas moins groupées sur leur passage, pour les saluer de leurs acclamations chaleureuses.

M. le général comte de Goyon quittera prochainement Paris pour reprendre son commandement militaire à Rome.

Une brochure intitulée : *La Turquie devant l'Europe*, vient de paraître chez l'éditeur Dentu. Cette publication, dont la pensée est juste et les arguments pleins d'habileté, tend à justifier la Turquie aux yeux de l'Europe, des accusations qui pèsent sur ce pays. L'auteur de la brochure fait valoir avec une grande mesure, qui n'exclue pas la vigueur, les difficultés nombreuses que la Porte a à surmonter avant de pouvoir répondre à l'attente des puissances.

La ville d'Astrakan vient d'être le théâtre d'un grand incendie. Le feu a pris le 12 août, à dix heures du soir, dans un dépôt de planches, sur le quai. Cent vingt-et-une maisons en bois furent incendiées sur le quai, mais on parvint cependant à se rendre maître du feu du côté de la ville. Mais le vent, qui avait la force d'une tempête, porta la flamme sur les bâtiments qui étaient dans le port, et un grand nombre de navires furent détruits avec tout leur chargement. Un bâtiment, arrivé la veille, était chargé de poudre; il sauta avec une explosion terrible.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Une correspondance particulière de James-Town, du 30 juillet, annonce que le 25 les officiers de la garnison ont donné un grand banquet à M. Gautier de Rougemont, ancien officier du premier empire, officier supérieur en retraite, nommé gardien conservateur de l'habitation et du tombeau de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène et récemment arrivé à son poste.

« Pendant le repas, qui a été rempli de cordialité, la musique a joué, à plusieurs reprises, l'air favori

dessus de l'une d'elles était suspendu un pin, déraciné par l'orage que le moindre vent faisait osciller. Les fugitifs l'attirèrent à eux et, après s'être blottis dans les rochers, s'en firent comme une barricade.

La situation, s'il faut le dire, était des moins commodes. L'espace était étroit et inégal, il n'y avait pas moyen de se coucher; il fallait rester accroupi, sans pouvoir se tourner. C'est ainsi qu'avec une sobriété digne des habitants des déserts, ils prirent pour leur dernier repas le reste des dattes recueillies le matin. Quand la fatigue vint fermer leurs yeux, leur sommeil fut souvent interrompu par le sinistre rugissement des habitants du bois. Heureusement le calme vint avec le jour qui leur permit de reprendre une marche moins pénible qu'un semblable repos.

Aux clameurs des bêtes féroces, avaient succédé d'autres bruits. Autour d'eux retentissaient les cris variés et discordants des oiseaux de la forêt, dont les uns fuyaient à leur approche, mais dont quelques autres voltigeaient hardiment devant eux. Des écureuils, des petits singes sautillaient de branche en branche, laissant tomber des noix et des baies d'arbres à fruits. Cette partie du bois était placée sur un sol sablonneux et aride; les arbres y étaient rares et maigres; ça et là se dressaient des touffes de joncs-marins gigantesques, des rayons de bruyères de mille nuances, cachant des insectes et des reptiles.

La chaleur du midi devenait excessive, nos aventuriers cherchaient un ombrage à l'abri duquel ils pussent reprendre haleine. Le ciel ardent semblait dévorer la nature, l'air manquait, ils ne marchaient plus qu'avec peine, haletants, épuisés de soif, brûlés du soleil, se soutenant sur leurs bâtons, n'osant plus s'adresser la parole, et sondant tous les environs pour découvrir l'indice d'une source ou quelques fruits rafraîchissants.

Le chasseur, plus tourmenté mille fois pour sa compagnie que pour lui, jetait sur elle à la dérobée un regard consterné.

— Pas d'eau! pas d'eau! s'écria-t-il enfin avec désespoir.

Elle ne répondit pas, et pour éviter de lui laisser voir sa souffrance elle affecta de ne pas porter ses regards sur lui. Cependant elle succombait à la peine, et peu à peu il la voyait s'affaïsser sur elle-même. Il la soutint, elle allait tomber. L'ayant appuyée contre un tronc d'arbre et apercevant un oiseau qui passait, il l'ajusta et l'abattit. Le saisissant alors, il voulut, suprême ressource dont il avait plus d'une fois usé dans ses excursions, approcher des lèvres de la jeune fille la plaie saignante de la victime pour la ranimer avec son sang. Mais, d'abord, un irrésistible dégoût fit repousser par elle cet étrange breuvage. Puis le besoin, la soif ardente, ce besoin terrible qui rendrait fou si on l'éprouvait trop longtemps, lui donna la force de surmonter sa répugnance; elle se ranima par ce moyen.

Un autre oiseau, abattu aussi facilement par l'Indien, lui servit à lui-même. L'instinct de la conservation avait été plus fort que le dégoût.

Ils recommencèrent leur voyage, mais lentement et tristement, quoique le chasseur essayât de rendre l'espoir à sa fiancée.

Encore quelques heures de fatigue et nous pourrions nous reposer. Je connais dans la savane un endroit délicieux, créé par Uli lui-même pour le repos des Samarois qui souffrent.

— Je te suis, mon ami, disait-elle, ne prends pas souci de moi; je ne souffre pas autant que tu le crains. C'est ce ciel de feu seulement qui m'abat et ralentit mes pas.

— Amie, je ne te donnerai jamais en affection ce que tu me donnes en dévouement.

Elle ne dit rien, mais un regard, au milieu de sa souffrance, était la plus touchante réponse.

Cette fois, il ne s'était pas trompé, ils allaient être dédommages de leurs fatigues. En descendant un monticule aride et sablonneux, ils aperçurent à leurs pieds un groupe de dattiers, au pied desquels avaient crû quelques cannelliers et des citronniers; des tiges de vignes sauvages formaient des festons en s'élançant dans ces arbres où elles abritaient leurs grappes pillées par les oiseaux. Une herbe touffue formait un charmant et moelleux tapis sous cette espèce de berceau.

de la reine Hortense. Au dessert, un toast a été porté à S. M. l'empereur Napoléon et à S. M. la reine Victoria. Ces deux toasts ont été accueillis avec les plus vifs applaudissements.

Le 27, M. Georges Moss, agent consulaire de France à Sainte-Hélène, a offert à son tour, à M. de Rougemont, un banquet auquel assistaient M. le contre-amiral Lugeol et les officiers de la frégate *la Persévérante*, venant de l'Océan pacifique et qui rentre en France.

On pense que deux ou trois semaines s'écouleront encore avant que le télégraphe atlantique puisse être ouvert au public. Aussitôt que le jour sera fixé, il est probable que l'on arrangerait quelques démonstrations nationales en l'honneur de cet événement.

Nous apprenons d'Herapath que la compagnie du télégraphe atlantique choisit et classe des mots extrêmement usités dans les communications sur divers sujets, et qu'elle en fait ce qu'on peut appeler un alphabet sténographique, afin d'expédier les transmissions. On nous annonce qu'au lieu de près de deux minutes en moyenne pour un mot, elle peut déjà transmettre deux mots en une minute, et croit que lorsqu'elle aura formé des alphabets réguliers et se sera procuré des personnes capables de s'en servir, ses communications seront encore plus rapides. On a calculé que sur 40,000 mots environ en langue anglaise, les écrivains les plus abondants en emploient rarement 3,000. Ainsi, comme en sténographie, un signe est souvent employé pour signifier plusieurs mots différents, dont le sens caractéristique est compris d'après le contexte général, il est clair qu'un petit alphabet télégraphique peut être fait pour exprimer un grand nombre de mots, et, par conséquent, pour donner, s'il est classé en vue de différents sujets, une langue abondante qui, en des mains habiles, sera utile dans presque tous les cas.

Le *Journal d'Agriculture pratique* publie la méthode suivante, imaginée par un agriculteur de la Vienne pour la culture des céréales sur les luzernes.

« En soumettant rigoureusement mes terres à l'assolement alterne, j'ai pu convaincre les plus incrédules de mon département que mes meilleurs blés étaient ceux venus sur un trèfle d'une année, renversé par un seul coup de charrue, semé immédiatement, puis hersé; et ce résultat est obtenu sans autre fumier que celui mis sur la plante sarclée. En ceci, je n'apprends rien aux cultivateurs instruits. Mais, ce que je n'ai vu indiqué nulle part, c'est le même procédé appliqué aux vieilles luzernes. Pour rendre une luzerne à la culture des céréales, il était d'usage de fatiguer la terre, une année entière par des labours sans cesse renouvelés. Mais, me suis-je dit, si, avec une bonne charrue, au soc bien aigu, je renversais nettement, toutes racines coupées, une tranche de terre bien gazonnée, ce gazon enfoui à 0 m. 15 cent. ou 0 m. 20 cent. de profondeur, serait un engrais tout trouvé pour les racines du blé; ce gazon, en se décomposant et en devenant de l'humus, offrirait au développement des racines une terre ameublie, et le blé devrait prospérer. Toutes mes prévisions se sont réalisées au-delà de mes espérances. J'ai eu un blé magnifique, qui ne le cé-

lait ni en quantité, ni en qualité à aucun autre. De plus, comme, malgré le soc bien aigu de ma charrue, il s'est échappé quelques brins de luzerne dont la végétation a été activée par le labour, j'ai eu une paille mélangée de luzerne équivalant au moins au tiers de son poids d'un fourrage ordinaire. Vous voyez qu'ici tout est profit; j'ai fait, comme d'habitude, mes trois coupes de luzerne, puis, l'été suivant, sans autres frais qu'un seul coup de charrue, j'ai récolté un bon blé, puis une bonne paille mélangée de luzerne.

L'avantage de ce procédé de culture, celui qui me porte à appeler sur lui l'attention des agriculteurs, est très-remarquable. Le prix désastreux auquel est descendu le blé engage beaucoup de cultivateurs à réduire leur sol de céréales. Le déficit énorme causé par la sécheresse dans les fourrages et la paille amènera nécessairement une diminution d'engrais pour la deuxième récolte à venir, et cette récolte se trouvera évidemment en déficit; avec le procédé que je porte à la connaissance du public agricole, après l'avoir très-heureusement expérimenté, chacun pourra, du jour au lendemain, augmenter ses emblavures de quelques hectares, sans avoir besoin de guérets préparés à l'avance et sans autre fumier que la vieille force d'une terre ménagée par une culture fourragère.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un arrêté ministériel, en date du 31 août, est ainsi conçu :

Art. 1^{er}. — Des médailles et des mentions honorables seront décernées aux instituteurs, institutrices et directrices des salles d'asile dans chaque département, sur la proposition du préfet, après avis du conseil départemental et du recteur de l'Académie.

Art. 2. — Il pourra être accordé, chaque année, par département :

1^o Une médaille d'argent pour cinq cents instituteurs et au-dessous, l'excédant du chiffre de cinq cents ne devant pas être compté; et deux médailles, de même nature lorsque le nombre des instituteurs s'élèvera à huit cents;

Une médaille de bronze par deux cents instituteurs;

Une mention honorable pour cent instituteurs;

2^o Une médaille d'argent pour trois cents institutrices et au-dessous, l'excédant du chiffre de trois cents ne devant pas être compté; deux médailles de même nature lorsque le nombre des institutrices s'élèvera à six cents;

Une médaille de bronze pour cent cinquante institutrices et au-dessous (les excédants ne devant pas être comptés);

Une mention honorable pour quatre-vingts et au-dessous (même observation);

3^o Une mention honorable ou une médaille de bronze ou une médaille d'argent pour vingt directrices d'asile et au-dessous;

Deux mentions honorables ou deux médailles de bronze pour cinquante directrices.

La médaille d'argent ne pourra être accordée que tous les deux ans si le nombre des directrices ne dépasse pas cinquante.

Art. 3. — Nul instituteur, nulle institutrice ou directrice d'asile ne pourra obtenir une mention honorable qu'après avoir exercé comme titulaire, pendant cinq ans, au moins.

Nul ne pourra obtenir la médaille de bronze s'il n'a reçu la mention honorable depuis deux années, au moins.

Nul ne pourra obtenir la médaille d'argent s'il n'a reçu la médaille de bronze depuis deux années, au moins.

Art. 4. — Les arrêtés du conseil royal de l'instruction publique des 28 avril 1837 et 9 février 1838, relatifs à la distribution des médailles et des mentions honorables aux instituteurs, institutrices et aux directrices de salle d'asile, sont et demeurent rapportés. Signé ROULAND.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIERES NOUVELLES.

Par un décret impérial du 31 août, le général de division Marie-Edme-Patrice-Maurice de MacMahon, sénateur, est nommé commandant supérieur des forces militaires employées en Algérie.

Le *Bombay-Standard* donne des nouvelles du brigadier Roberts, qui était à Tonk. Il avait fait poursuivre chèrement l'ennemi par 150 hommes du 8^e hussards, 120 lanciers de Bombay, 220 hommes du 72^e de Sa Majesté, de l'artillerie à cheval et 4 compagnies du 12^e d'infanterie indigène; le tout sous les ordres du lieutenant-colonel Holmes. L'infanterie européenne était à dos de chameaux, pour aller plus vite. Holmes a attaqué Tonk, qui a été enlevé sans résistance; la ville présentait l'aspect de la plus profonde tranquillité, chacun allait à ses affaires. — On redoutait une attaque contre Nusseerabad et toutes les femmes avaient été dirigées sur Ajmere qui a été fortifié. 25 Européens ont été tués par des coups de soleil, dans la route de Nusseerabad à Tonk.

Le *Hurkaru*, du 17 juillet, dit : « Le bruit court que 12,000 rebelles sont retranchés près d'Allahabad; nous n'avons pas eu le temps de vérifier l'exactitude de la nouvelle. » — Havas.

Les PERLES D'ÉTHÉR du docteur CLERTAN, qui ont mérité l'approbation de l'Académie impériale de médecine de Paris, le 18 juillet 1848, sont souveraines contre les migraines, les crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses. Les avantages de ce nouveau mode d'administrer l'éther sont indiqués dans l'instruction qui est jointe à chaque flacon de perles. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Pâte pectorale de REGNAULT AINÉ. (127)

BOURSE DU 2 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 71 60.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 97 73.

BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 71 30.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 73.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Ce ravissant oasis n'avait qu'une trentaine de pas de longueur; il tranchait, par sa végétation riche et verdoyante, sur les bruyères et les pins échevelés d'alentour. Une source, trop faible pour former un ruisseau, dont le filet était absorbé à sa sortie de terre par le sable altéré de la savane, alimentait par sa fraîcheur ce jardin sauvage.

Les voyageurs s'étendirent, avec un indicible bonheur, sous les palmiers au bord de la fontaine, soulagés, par cet instant de repos, de toutes leurs tortures. Ils songèrent ensuite à se procurer un repas dont les fruits des arbres voisins devaient faire les frais. Après les avoir recueillis, ils les étalèrent sur l'herbe. Mais, comme ils commençaient ce frugal festin, en parlant du terme prochain de leur voyage, et de l'appui que devait leur prêter le Pêcheur Noir, qu'ils s'attendaient à rencontrer, dans leur excursion, Ollir laissa tout-à-coup tomber ses mains sur ses genoux, et fixa ses regards sur le fourré, demeurant une minute entière sans respirer.

L'Indienne avait suivi ce geste, mais sans en découvrir l'objet, car ses traits n'exprimaient que la curiosité. Il se tourna alors vers elle, et, prenant doucement son arc et ses flèches déposés près de lui, il murmura à voix basse, sans trahir la moindre frayeur :

— Un tigre!!!

IV. — DANS LE DÉSERT.

A ce mot d'alarme, les yeux de la jeune fille se portè-

rent sur une touffe de dattiers-nains; elle distingua les prunelles étincelantes du redoutable quadrupède. C'était un tigre de taille moyenne, il était à demi-couché sur le côté, la tête droite et tendue; il flairait les deux Indiens. Laïka ne poussa pas un cri, ne fit pas un geste, mais, tandis que son compagnon ajustait un trait à son arc, elle ramassa, sans que son buste déviât d'une ligne, son poignard, dont, l'instant auparavant, elle se servait comme d'un couteau.

Cette scène avait un caractère saisissant et terrible. Ces trois êtres, les plus raisonnables comme le plus intelligent, étaient là face à face, dans une question de vie ou de mort, s'épiaient, s'étudiaient, imitant chacun la tactique de l'autre, attendant qui commencerait une lutte sans trêve ni merci, dans laquelle plusieurs des champions devaient peut-être succomber.

Le cheveu jugea prudent et sage d'engager le combat; prompt comme l'éclair, il tendit son arc, lança une flèche en visant au poitrail du tigre. Celui-ci, avec sa souplesse naturelle, fit un mouvement et ne fut que légèrement effleuré. A cet instant même un sanglier, couvert de bave et d'écume, passa près de l'oasis avec tant de rapidité qu'on eut à peine le temps de le voir, et, par un coup miraculeux du sort, le tigre qui n'avait plus qu'un bond à faire pour fondre sur ses deux ennemis qui l'attendaient le genou en terre et le fer à la main, le tigre, saisi d'un vertige, tourna sur lui-même avec rage,

poussa un rugissement lugubre, baissa la tête et prit son élan vers la partie la plus épaisse du bois. Mais il n'avait fait que peu de chemin, qu'un python, long de cinquante pieds, s'était élancé vers lui en sifflant.

Le python est un des plus terribles animaux de ces contrées. On a vu sa taille dépasser trente mètres; rien n'approche de sa rapidité ni de sa force; il se bat souvent avec avantage contre les quadrupèdes les plus puissants, les enroule et les étouffe dans ses replis nerveux. L'instinct avait prévenu le tigre de l'approche du monstre, mais lorsqu'il sentit sa poursuite, fasciné par la terreur, il s'arrêta tremblant, comme si ses jarrets refusaient de le soutenir, fit volte-face et, ouvrant sa gueule ardente, il l'attendit.

Celui-ci s'élança comme la foudre et chercha à l'entrelacer de ses mille nœuds; mais le tigre, exhalant de rauques mugissements, essaya de saisir avec ses dents son tronc couvert d'écaillés sur lesquelles ses griffes en glissant s'épuisaient dans des efforts épouvantables et impuissants. Par un des instincts de sa race, le reptile cherchait à attirer sa proie près d'un dattier, contre lequel il put le broyer tout à son aise; de son côté le tigre, dont l'effroi se mêlait à une rage désespérée, bondissait et se repliait sur lui-même avec une souplesse prodigieuse, pour saisir quelque partie vulnérable de son adversaire.

(La suite au prochain numéro.)

ACTE DE SOCIÉTÉ.

D'un acte reçu par M. Robert-Edouard Chedeau, notaire à Saint-Clément-des-Lèves (Maine-et-Loire), soussigné, en présence de deux témoins, le 23 août 1858, enregistré à Saumur le 28 du même mois, folio 17, recto, cases 6, 7, et 8, par M. Touchard, qui a perçu 5 fr. 50 c.

Il appert que M. Claude Guyon père, commerçant en fers et quincaillerie, demeurant à Gennez, et M. Félix-Louis-Adolphe Guyon fils, employé de commerce chez M. son père, demeurant, aussi à Gennez, ont établi entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce de fers et de quincaillerie, situé à Gennez. — La raison sociale est Guyon père et fils. — Chacun des associés aura la signature de la société. — Le fonds social est de 30,000 francs, fournis comme suit : 24,000 fr. par M. Guyon père, et 6,000 fr. par M. Guyon fils. — La durée de la société est fixée à 4 années, qui ont commencé le 24 août 1858. Il a été dit que la société serait dissoute par le décès de l'un des associés, et que si, après les quatre années fixées, M. Guyon père voulait rester dans le commerce, ladite société continuerait pendant 4 autres années.

Pour extrait.
(432) CHEDEAU.

**A VENDRE
OU A LOUER
LA FUIE,**

SITUÉE FAUBOURG NANTILLY,
Consistant en maison de maître et dépendances, logement de fermier, jardins, bosquets, vignes et terres labourables, le tout d'une contenance de 5 hectares 35 ares 53 centiares.

La location comprendrait seulement la maison de maître avec jardin.

S'adresser, pour voir la propriété, sur les lieux, et, pour en traiter, chez M. DUTERME, notaire à Saumur. (433)

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE
PAR ADJUDICATION,**

A titre de Licitation,
Le dimanche 12 septembre 1858,
à midi,

En l'étude et par le ministère de
M. TOUCHALEAUME, notaire,

**LA NUE PROPRIÉTÉ
D'UNE MAISON,**

SISE A SAUMUR,
Rue de la Comédie, n° 11,

Consistant en vastes magasins, rue de la Comédie, caves voûtées, entresol, premier, second et troisième étage, grenier sur le tout, cour.

L'usufruit repose sur une tête de 82 ans.

Mise à prix. 5,000 fr.
S'adresser au notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

PARC DE VERRYÉ.

**VENTE
DE COUPES DE BOIS.**

Le samedi 11 septembre 1858, à l'heure de midi, il sera procédé, en l'étude de M. LEROUX, notaire à Saumur, à la vente de la coupe de bois du Portran, dans le Parc de Verryé, contenant 6 à 7 hectares, et joignant au nord la coupe de 1857. (417)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.
S'adresser à M. LE BLAYE, notaire.

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**VENTE
PAR ADJUDICATION,**

Le dimanche 26 septembre 1858,
à midi,

En l'étude et par le ministère de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Appartenant à M. CARPENTIER, et consistant en :

1° Une petite propriété, située sur les bords du Thouet, commune de Bagneux, composée de logements pour un vigneron, d'une maison de maître, cour, jardins, très-belles caves, celliers et pressoirs, le tout dans un ensemble d'une contenance de 26 ares;

2° Un petit îlot en face la propriété ci-dessus, formé par le Thouet, et planté d'arbres divers, d'une contenance de 3 ares environ;

3° Et un magnifique clos de vigne, bien planté et affilé d'arbres fruitiers, nommé le Clos des Hauts-Sentiers et de la Gravelle, situé au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, d'une contenance de 3 hectares 15 ares 52 centiares, joignant le chemin de la Pierre-Couverte.

Les acquéreurs pourront entrer en jouissance de suite.

Ces biens pourront être vendus en un seul ou en trois lots, au gré des acquéreurs.

Voir, pour plus amples détails, les placards affichés.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. GAURON-LAMBERT, propriétaire à Saumur; soit à M. TOUCHALEAUME et à M. DUTERME, notaires. (420)

MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur;

A VENDRE,

Où à louer présentement.

S'adresser à MM. LEROUX, notaire à Saumur; BESSON, propriétaire à Saumur, et TAMONOT, à la maison.

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

MALADIES NERVEUSES

De l'estomac et des intestins.

Un rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1849, constate que les personnes atteintes de ces maladies et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi des PASTILLES ou de la POUDRE DE CHARBON VÉGÉTAL-MÉDICAL DU DOCTEUR BELLOC, dont l'usage n'a jamais d'inconvénients.

Il faut s'assurer que les boîtes et flacons portent le cachet et la signature Belloc.

Dépôt : à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Saumur, chez M. DAMICOURT. (125)

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

En totalité ou par parties,
La jolie Propriété de la Bienboire,
Sise commune de Souzay.
1^{re} Qualité de VIN des Coteaux.
S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

AUX FABRIQUES

DE FRANCE,
Rue Saint-Jean, 6 et 8, à Saumur,
NOUVEAUTÉS, SOIERIES, LAINAGES,
BOUENNERIES, TOILES, ETC.
On DEMANDE un Apprenti.

MAGASIN DE MEUBLES,

GLACES ET PENDULES,

Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix fixe.

3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les **CORS AUX PIEDS** en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION,

14, rue Saint-Benoît, à Paris.

A TOUTS LES NOUVEAUX ABONNÉS D'UN AN

PARIS A partir du 1^{er} Octobre PROVINCE 12 fr. par an.
10 fr. par an AU

COURRIER DE LA MODE

Journal des Dames et des Demoiselles

PRIME EXTRAORDINAIRE

Les publications littéraires et musicales dont il nous sera envoyé deux exemplaires seront annoncées.

ALBUM

DE LA (Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.)

GRANDE CHARTREUSE

Recueil de DOUZE VUES dessinées d'après nature et lithographiées à deux teintes, sur beau et riche papier jésus in-quarto, PAR M. SIMÉON FORT, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

L'Album est précédé d'une Notice historique très-explicative sur le Monastère de la Grande Chartreuse, par M. J. BERTAL.

Le COURRIER DE LA MODE donne dans le courant de l'année DOUZE GRAVURES DE MODES COLORIÉES et gravées sur acier pour Costumes de Ville, Toilettes de Soirées, de Mariées et de Première Communion, — de nombreux patrons pour robes, mantelets, — des dessins de broderies (12 planches par an), — des tapisseries coloriées, — des aquarelles, — des sépias, — des petits travaux de dames pour étrennes, fêtes et cadeaux, — des planches de lingerie,

30 MORCEAUX DE MUSIQUE INÉDITS

qui peuvent former à la fin de l'année UN ALBUM SÉPARÉ.

Les Abonnements partent des 1^{er} Octobre, 1^{er} Janvier et 1^{er} Juin, et se font pour l'année entière.

Le COURRIER DE LA MODE paraît le 1^{er} de chaque mois par livraison de 52 pages imprimées à deux colonnes sur beau papier jésus in-folio, et forme à la fin de l'année un fort volume de 400 pages. — Chaque numéro contient : Deux Nouvelles, — Une Chronique Parisienne, — Une Chronique Musicale et une Revue des Théâtres, — des Poésies inédites, — Deux Morceaux de Musique inédits, — Une Biographie de Femme illustre, — Une Etude sur le Dessin par M. Thénot, — de nombreux Articles variés, — enfin une Causerie sur la mode, et l'explication des planches de broderie et de tapisserie.

Chaque année il est établi, en AVRIL et en AOUT, un Concours littéraire auquel tous les Abonnés peuvent prendre part.

UNE ÉTUDE HISTORIQUE ET UNE ÉTUDE DE STYLE ÉPISTOLAIRE

Forment le sujet du concours, et un prix est accordé à chacun des deux meilleurs travaux présentés à l'époque fixée.

MODE D'ABONNEMENT.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou un bon à vue sur Paris, à l'ordre de M. le Directeur de l'Administration, 14, rue Saint-Benoît.

(Les lettres non affranchies sont refusées.)

Les abonnés de la province devront ajouter 60 CENTIMES au montant de leur abonnement pour les frais de port de l'Album de la Grande Chartreuse.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.